

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2025**

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Représentés : 17
Excusés : 1
Absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : GRIMAULT Jean-Louis donne son pouvoir à Henri SAULGRAIN

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Rodolphe DRANO

Le procès-verbal de la séance du lundi 3 mars est adopté.

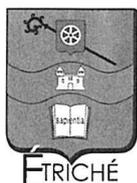
1. Budget 2025

DCM 2025-30

Monsieur le Maire détaille au conseil municipal le budget primitif 2025.

ETRICHE BP 2025 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	2023	2024	Prévisionnel 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	649 628,98	491 862,66	586 061,56
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	26 006,15	31 482,33	15 000,00
Produits des services	180 234,70	191 702,05	187 805,00
Impôts	730 890,95	753 807,04	745 251,00
Dotations	272 483,86	288 767,80	279 179,95
Autres produits de gestion courante	36 188,14	31 670,22	30 150,00
Recettes exceptionnelles	13 436,23	476,31	981,47
TOTAL	1 920 506,21	1 789 768,41	1 844 428,98



ÉTRICHÉ BP 2025 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte	2023	2024	Prévisionnel 2025
Charges courantes	273 178,71	330 539,43	347 724,00
Charges de personnel	464 878,36	489 429,73	516 100,00
6811 - Dotations aux amortissements	50 933,08	49 517,30	34 033,00
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	476,31	981,47	2 870,00
Autres charges de gestion courante	138 452,01	132 762,85	152 895,20
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	23 858,58	19 022,89	13 916,88
Charges exceptionnelles	66,04	313,16	1 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	945 699,92	767 201,58	775 889,90
TOTAL	1 920 506,21	1 789 768,41	1 844 428,98

ÉTRICHÉ BP 2025 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	2023	2024	Prévisionnel 2025
021 - Virement de la section de fonctionnement	745 296,66	585 672,36	775 889,90
041 - Reclassement frais études	30 004,56		3 408,00
Amortissements	159 242,51	126 314,61	75 033,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	165 807,83	166 789,53	181 241,95
Subventions	252 042,25	8 371,00	82 000,00
TOTAL	1 352 393,81	964 944,81	1 117 572,85

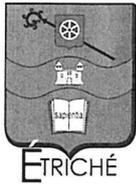
ÉTRICHÉ BP 2025 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	2023	2024	Budget 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	513 886,67	118 656,23	165 807,83
RAR		48 133,30	15 434,12
041 - Reclassement frais études	30 004,56		3 408,00
10226 - Taxe d'aménagement			5 000,00
16441 - Opérations afférentes à l'emprunt	105 193,93	109 629,26	114 263,00
Opération 65 Bâtiments communaux	95 589,84	36 844,75	163 904,73
LED Restaurant scolaire			2 000,00
Toiture Salle des sports			85 000,00
PAC Ecole			41 000,00
Charpente Restaurant scolaire			10 000,00



Portes école			10 908,00
Ecole : MAJ électricité			3 278,33
Sol Alerte			1 905,12
Aménagement mairie			6 756,80
Plonge Restaurant scolaire			2 165,40
Escaliers Atelier			280,30
Chauffe-eau école			610,78
Opération 67 Travaux de voirie	72 027,51	67 779,48	25 000,00
Voirie	49 022,40	67 779,48	25 000,00
Opération 83 Informatique	2 592,00	1 490,00	3 500,00
Opération 85 Aménagement Agglomération	23 696,75	10 614,16	364 881,00
Sécurisation bourg			10 000,00
Trottoir Route de Seiches			140 000,00
Route du porage			200 000,00
Eclairage arrêt bus Route de Seiches			2 881,00
Abris bus			5 500,00
Enherbement bord de Sarthe			3 500,00
Clôture			3 000,00
Opération 95 Equipement et divers	216 961,30	30 868,87	89 810,00
Matériel Atelier		966,73	2 500,00
CMJ			10 000,00
Ecole		5 822,25	4 600,00
Cabinet d'architecte			9 270,00
Volée église			2 460,00
Cavernes + galets			5 500,00
Déco Noel			1 500,00
Terrain D659			200,00
Etude ENS			40 000,00
Terrains			5 000,00
Aménagement restaurant scolaire			7 000,00
Porte norvégienne			780,00
Tondeuse			1 000,00
Opération 96 Cimetière			149 564,17
TOTAL	1 073 832,22	468 282,97	1 117 572,85

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter le budget primitif 2025.



DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget a été validé en commission finances du 24 mars dernier.

Le budget ressort une CAF à environ 120 K€ contre environ 40 K€ pour le budget de l'année 2024.

Monsieur le Maire détaille les investissements et informe que le Syndicat des Eaux va débiter les travaux Route du Porage la semaine prochaine. Ce vendredi, une réunion avec toutes les parties va se dérouler en mairie.

D GAUDIN demande s'il y a une réfection de prévue pour la Route du Porage, car avec le passage qu'il y a, des nids de poule vont se former. Monsieur le Maire lui répond que c'est le Département qui a la charge de la bande de roulement, mais que les entreprises doivent remettre dans l'état. Monsieur le Maire : cela va être comme pour la Rue Charles de Gaulle. Y LAPEYRONIE informe que les travaux vont durer 2 ans.

2. Taux des impôts directs locaux pour 2025

DCM 2025-31

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2025

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée "taxe d'habitation sur les résidences principales" THRP) et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. **Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1212-29 relatif au conseil municipal et à ses attributions et le livre III relative aux finances communales,

VU le Code general des impôts, et notamment les articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 A,

VU la loi de finance pour 2020 du 28 décembre 2019,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la deliberation du conseil municipal du 31 mars 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,

VU l'avis de la commission des finances du 24 mars 2025,

CONSIDERANT la nécessité de voter chaque année les taux de taxes directes locales dans le cadre du budget primitif de la commune,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit,

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2024, soit :



Fiscalité directe locale	Bases estimées 2025	Taux proposés 2025	Produit fiscal attendu 2025
Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	1 151 000	48.45 %	557 660 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	111 400	44.64 %	49 729 €
Taxe d'habitation	114 800	15.17 %	17 415 €
		TOTAL	624 804

Estimation avec 1% d'augmentation :

Fiscalité directe locale	Bases estimées 2025	Taux proposés 2025	Produit fiscal attendu 2025
Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	1 151 000	48.93 %	563 184 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	111 400	45.08 %	50 219 €
Taxe d'habitation	114 800	15.32 %	17 587 €
		TOTAL	630 990

Cela fait une variation de 6 186 €.

Estimation avec 2% d'augmentation :

Fiscalité directe locale	Bases estimées 2025	Taux proposés 2025	Produit fiscal attendu 2025
Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	1 151 000	49.42 %	568 824 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	111 400	45.53 %	50 720 €
Taxe d'habitation	114 800	15.47 %	17 760 €
		TOTAL	637 304

Cela fait une variation de 12 500 €.

Monsieur le Maire informe que lors de la commission finances du 24 mars dernier, il a été décidé à la majorité de ne pas augmenter les taux.

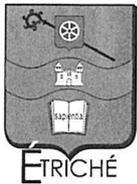
Monsieur le Maire propose d'adopter les taux de fiscalité directe locale de 2025, en les maintenant à leur niveau de 2024, soit :

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.45 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.64 %
- Pour la taxe d'habitation : 15.17 %

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Monsieur le Maire informe que cela fait quatre années que les taux de fiscalité directe locale n'ont pas augmentés.

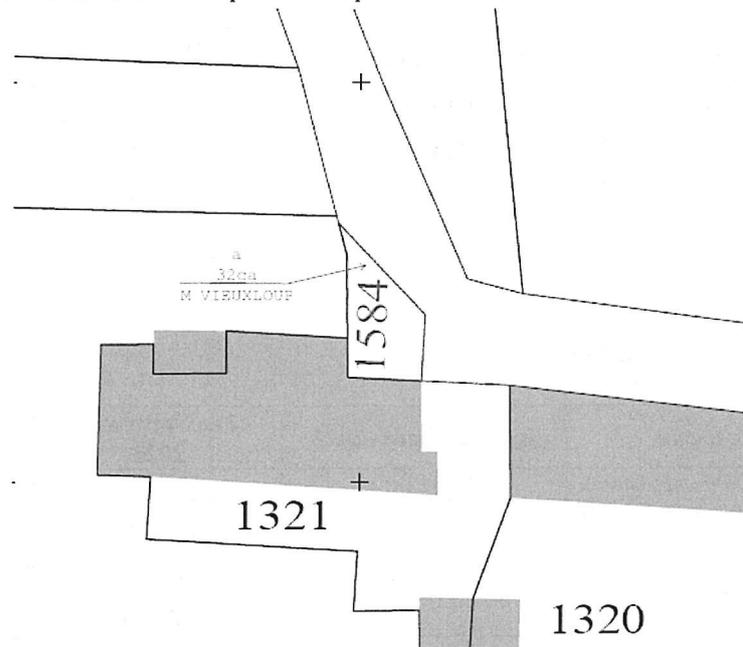


3. Vente d'un foncier

DCM 2025-32

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un administré avait planté une haie, sur le domaine public, en pensant que ce bout de terrain lui appartenait. Nous nous sommes aperçus du contraire.

Afin de régulariser cette situation, l'administré a fait appel à un géomètre afin de procéder au bornage de cette parcelle. La référence cadastrée est maintenant A1584 pour une superficie de 32 m².



Monsieur le Maire propose au conseil municipal de céder, à l'euro symbolique, cette parcelle référencée A1584 d'une superficie de 32 m².

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

4. Permis de stationnement

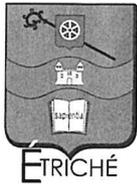
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le restaurant le Nini's a déposé un permis de stationnement, pour une partie de la parcelle C2067, à côté du restaurant, afin de mettre en place une terrasse l'été et stocker le matériel l'hiver. Ils doivent déposer une DP pour la mise en place d'une clôture.

Le tarif a été discuté en bureau d'adjoints, il a été proposé 50 € mensuel.

La parcelle est à l'endroit de l'ancien boulodrome.

E BREHERET demande si demain, la commune change d'avis, qui prendra à sa charge l'enlèvement des palissades. La réponse est le restaurant.

E BREHERET demande également si une branche tombe des arbres, qui ira la couper, la réponse est la commune.



Monsieur le Maire informe que le Nini's souhaite faire les travaux rapidement, au vue de la saison qui approche.

D GAUDIN dit qu'il faut faire attention à la hauteur des palissades pour ne pas que visuellement ça fasse bloc. S GESTRAUD lui répond que sur la commune la hauteur est de 2 m maximum. D STROESSER dit que nous pouvons lui en parler avant qu'il ne dépose sa déclaration de travaux.

5. Réfection de voirie

DCM 2025-33

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune comme tous les ans, va procéder à de travaux de voirie, il est proposé les travaux suivants :

- remise en état du trottoir au Rond de Point, Route de Seiches,
- prolongement du busage de fossé en haut de la Route de Seiches, pour la pose d'un abribus,
- trottoir à descendre la Rue de la Mairie et derrière l'Eglise.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter ces travaux.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

8. Informations diverses

- Panneau CMJ : le CMJ a identifié un problème de sécurité pour les piétons aux abords de la salle des sports.

G WARY informe qu'il n'y a pas qu'à la salle des sports, il y a également à la Rue de la Mairie, il faudrait mettre des panneaux, les véhicules ne roulent pas à 20 km/h.

S PETIT rejoint G WARY, nos enfants attendent le bus à l'Alerte tous les jours, ils ne sont pas à la salle des sports. Personne ne sait qu'il y a un arrêt de bus à l'Alerte. D GAUDIN lui répond que c'est le deuxième lieu identifié par les enfants.

Monsieur le Maire répond que nous avons un budget de 10 K€ pour la sécurisation du bourg, nous allons étudier le sujet. Nous allons prévoir des panneaux supplémentaires sur la sécurité des enfants.

E BREHERET propose des petits bonhommes qui réfléchissent, mais cela coûte cher.

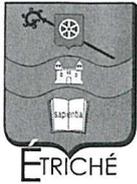
Y LAPEYRONIE souhaite que chacun regarde la faisabilité de mettre des panneaux car à certains endroits les trottoirs ne sont pas assez large pour mettre des panneaux.

- Marquage Rue de la Gare : le but est de faire ralentir les véhicules venant de la Gare mais aussi avoir des places de stationnement.

S PETIT demande s'il va y avoir des plots pour marquer les places car sinon les véhicules ne ralentiront pas.

Y LAPEYRONIE dit que l'objectif est que les 4/5 voitures garées Rue de Quatrebarbes, se garent Rue de la Gare.

S PETIT demande si la place par la Rue des Neaux ne peut pas être remise en parking.



Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 049-214901324-20250331-PV31032025-DE



- Aire de jeux : le CMJ a travaillé sur le sujet pour compléter l'aménagement de l'aire de jeux. Le CMJ souhaiterait garder la partie city, la peinture autour n'est plus appropriée, ajouter un panier de basket, ajouter une table de ping-pong, ajouter un but, faire un cheminement à revenir des butes.

G WARY demande s'il est envisagé de mettre une table de pic-nic, si vous enlevez la partie piste autour du city, où les petits vont faire du vélo. La réponse est sur le chemin qui revient des butes.

ML CHANET demande s'il n'y a pas un système de dalles.

- Projet bar Salle des sports : D STOESSER demande s'il sera au même endroit, la réponse est oui.

G WARY demande la couleur finale.

Monsieur le Maire informe que le bar actuel est en mauvais état, l'Alerte prend en charge les matériaux sauf un électricien/plombier.

MP RIGAUD dit que nous avons qu'un seul choix.

D STROESSER trouve cela dangereux car il y a un angle droit, sur l'autre il y avait un arrondi.

D GAUDIN demande s'il y a une réglementation car la salle accueille du public.

E BREHERET on veut de l'harmonie dans le bourg mais nous faisons des bars dépareillés dans tous les bâtiments publics.

La majorité est favorable au changement.

FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 5 mai 2025 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

**Secrétaire de Séance
Rodolphe DRANO**

Etriché, le 1 avril 2025

**Le Maire
David LAGLEYZE**

